



règlement copropriété abusif?

Par **clcl**, le **06/10/2010** à **13:34**

Notre règlement de copropriété très ancien nous interdit de vendre ou même de louer nos chambres 'de service ' à des personnes extérieures à l'immeuble, hors 2 personnes au moins l'ont déjà fait. Mais notre nouveau syndic (coopératif)s'oppose à ce que nous vendions notre chambre. N'est ce pas abusif,surtout puisqu'il y a des précédents?

Par **Domil**, le **06/10/2010** à **13:52**

Un règlement de copropriété peut définir des lots indivisibles. C'est justement pour éviter les locations et les ventes de la cave, de la place de parking, des greniers.

En tant que copropriétaire, dénoncez ceux qui violent le règlement et qu'ils soient mis en demeure de le respecter.

PS : le plus souvent, au regard de la décence du logement, louer une chambre de bonne est illégal.